

# Règlement Particulier

- 1) Le présent règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).
- 2) Tout participant doit être **licencié compétition à la FFBaD** à la date du tirage au sort (licence saisie et validée par la ligue, après réception du paiement). À défaut, les joueurs ne seront pas admis au tournoi et leurs droits d'engagement seront conservés.
- 3) La compétition de niveau National est ouverte aux joueurs et joueuses licenciés dans un club affilié à la FFBaD des catégories **minimes, cadet, junior, senior et vétérans** dans les séries **N2 à P12**. Les tableaux proposés sont le Simple Homme, Simple Dame, Double Homme, Double Dame et Double Mixte sous forme de **TOP**.
- 4) **Rappel pour les participants mineurs à la compétition** : "Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du Juge-Arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs".
- 5) La compétition sera gérée par BadPlus.
- 6) Les juges-arbitres de la compétition sont Aurélien FORT, Emmanuel BECHU et Wilfried DENTZ-GUÉDON. Leurs décisions sont sans appel. Toute **contestation** sera examinée par les juges-arbitres. Ils sont en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout participant ne respectant pas les règlements cités à l'article 1.
- 7) Les simples hommes, simples dames et les doubles mixtes se dérouleront le samedi dans leur intégralité (finale comprise). **Il ne sera pas possible de s'inscrire en simple et en mixte le samedi**. Les doubles hommes et doubles dames se joueront dans leur intégralité le dimanche (finale comprise).
- 8) Les joueurs ne pourront s'inscrire que dans **deux tableaux au maximum**.
- 9) En double et mixte, l'inscription de la paire ne sera **effective qu'à réception de l'inscription du dernier joueur de la paire**. Les joueurs peuvent s'inscrire avec « X » en double et en mixte, sans assurance de se voir attribuer un partenaire.
- 10) Dans la mesure du possible et en fonction du nombre d'inscrits, les simples, les doubles et les mixtes seront organisés avec une phase de qualification en **poules de 3 à 4 joueurs pour la phase préliminaire** puis en **élimination directe pour le tableau final** (respect des 8 matchs maximum / joueur / jour)
- 11) En cas d'affluence importante, le comité d'organisation en accord avec les juges-arbitres se réserve le droit de compléter ou modifier les TOP en cas de nécessité, voir de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 12) En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper, de fusionner des tableaux ou modifier les séries en cas de nécessité.
- 13) Pour les Mixtes et les Doubles, un équilibrage sera calculé avec une moyenne de 75% pour la meilleure cote, et 25% pour le partenaire. Article 3.2.1.5. du RGC : «*Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8 (D9), alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128 (R5). Cas particulier : si un tableau inclut un joueur NC ou P12, alors il peut inclure au maximum des joueurs classés D8 (cote strictement inférieure à 32) ».*
- 14) Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points.
- 15) Tout tableau, dès lors qu'il sera complet, pourra être clos avant la date limite des inscriptions.
- 16) Le tirage au sort sera effectué le samedi 2 mars 2019. Le classement hebdomadaire des joueurs (CPPH) pris en compte pour le calcul des points, afin de les mettre dans les tableaux correspondants à leur classement, sera celui du 23 février 2019.

17) La fiche d'inscription est à envoyer par courrier à l'adresse suivante :

**Mathieu PERICAT**

**Logement 1**

**15, impasse de la varenne**

**45700 Saint Maurice sur Fessard**

**Contact par mobile : 06 31 84 78 23 ou par mail : usmmbad.tournoi@gmail.com**

et ne seront pas prise en compte sans un règlement par virement/chèque à l'ordre de USMM BADMINTON (inscription individuelle, ou par club) et parvenue avant le samedi 23 février 2019.

- 18) Les droits d'engagement par participant sont (en euros) pour 1 tableau : 14 € et pour 2 tableaux : 20 €
- 19) Le nombre de joueurs pour participer à la compétition étant limité à 350. En cas de dépassement, le critère de priorité d'inscription est l'ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi).
- 20) Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.
- 21) Tout joueur s'inscrivant à la compétition doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 22) Tout joueur connaissant son indisponibilité aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur au plus vite :
- *si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;*
  - *si l'annonce est faite après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de force majeure peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l'article 3.2.5.2.*
- 23) En cas de **forfait avéré** avant le début d'un tableau, le comité d'organisation se réserve le droit, sous le contrôle du juge-arbitre de remplacer tout joueur forfait par un joueur de la liste d'attente ou après appel de volontaire dans la salle.
- 24) Le joueur doit alors envoyer, dans les cinq jours suivants la compétition, un justificatif à la ligue Badminton Centre-Val de Loire à l'adresse 6 bis, rue des Urbets 18000 Bourges. Une copie du justificatif doit également être envoyée à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.
- 25) Le **remboursement des frais d'inscription** des joueurs WO se fera dans les conditions suivantes : avant tirage au sort si le comité d'organisation est prévenu et en cas de forfait après le tirage au sort, aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 26) Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer (proposé par lui-même ou par l'organisateur) ou non-participation. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.
- 27) Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 28) Tout participant doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation, et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 29) Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout **joueur désirant s'absenter**, quelles qu'en soient la raison et la durée, temporairement de la compétition devra avoir l'accord des juges-arbitres, avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son prochain match et après avoir vérifié qu'il ne joue pas les matchs suivants. Il devra aussi signaler son retour. Les horaires des matchs ne sont donnés qu'à titre d'information.
- 30) Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, sera demandée et exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

- 31)** Les **volants** sont à la charge des joueurs, partagés équitablement entre les deux joueurs ou les deux équipes. Les volants plumes retenus seront les **RSL Super Grade 3** pour les classés à partir de départemental. Les volants plastiques retenus pour les P10 à NC seront les **YONEX MAVIS 500** (jupe plastique).  
Ces volants seront disponibles à la vente dans la salle pendant toute la durée du tournoi et celui-ci est à utiliser en cas de désaccord entre les joueurs.
- 32)** Un **échancier sera affiché**. Il est donné à titre indicatif et il pourra être modifié pour le bon déroulement de la compétition.
- 33)** Les **horaires diffusés pendant la compétition sont indiqués à titre indicatif**. Tout joueur doit être présent dans la salle 60 minutes avant son premier match. Tout joueur non-présent sur le terrain désigné 5 min après l'appel de son nom pourra être déclaré forfait par le Juge-Arbitre.
- 34)** Les matchs pourront être **appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance** sur l'horaire annoncé sur l'échancier. Celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le comité organisateur se réservant le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.
- 35)** Les **matchs se dérouleront en auto-arbitrage** jusqu'aux finales (sauf décision contraire du juge-arbitre). Cependant tout joueur pourra faire appel à l'un des Juges arbitres pour demander un arbitre. Le Juge-arbitre accédera à cette demande seulement s'il le juge nécessaire et si un arbitre est disponible.
- 36)** Le **temps de repos** entre 2 matchs consécutifs pour un même joueur est fixé à 20 minutes minimum entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Il ne pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
- 37)** Les joueurs **doivent se tenir prêts à être appelés en chambre d'appel**. Le temps de prise de contact avec le terrain est de **3 minutes d'échauffement** à l'annonce du match. Ce temps est décompté du temps de récupération. Tout joueur non présent sur le terrain 5 min après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le juge-arbitre.
- 38)** Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque à l'appel de leurs noms et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
- 39)** Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, un nombre suffisant de volants et tous les accessoires nécessaires utiles son match. Un joueur n'est pas autorisé à quitter le terrain en dehors des arrêts prévus par les règles.
- 40)** Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant un match ou appelés pour un match. Le "coaching permanent" est interdit en dehors des arrêts prévus par les règles. Aurent également accès au plateau de jeu, les organisateurs et les Officiels Techniques (corps arbitral).
- 41)** Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation auprès de la table de marque. Toute autre réclamation sera irrecevable.
- 42)** Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
- 43)** L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 44)** Droit à l'image : dans le cadre de la compétition, les joueurs sont susceptibles d'être pris en photo. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaut acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.
- 45)** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou incidents.
- 46)** Toute participation à la compétition requiert la lecture et **implique l'acceptation du présent règlement**, lequel sera consultable et affiché dans la salle et devront respecter le règlement intérieur propre à la salle.